

De : [ACCES INFORMATION](#)
À : [REDACTED]
Cci : [CLAUDINE FOREST](#)
Objet : RE: Demande d'accès à l'information
Date : 21 décembre 2023 15:21:04
Pièces jointes : [COMITÉ INTERNE.pdf](#)
[Rapport Jean Douvile Boxe 28 août 2021_biffé.pdf](#)
[Rapport Jean-Pierre Claude Gants.pdf](#)
[Rapport Junior Padulo arbitre.pdf](#)
[Rapport Mathieu Thuot insp. coin.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 28 novembre 2023, visant à obtenir le contrat signé par la boxeuse Jeanette Zacarias Zapata en précision de son combat du 28 août 2021 face à Marie-Pier Houle et le rapport du comité responsable de son évaluation. Vous vouliez aussi avoir accès aux documents synthèses, aux verbatims ou aux rapports ou recommandations produit.e.s par la RACJ suite à l'événement du 28 août 2021.

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) (la Loi), nous pouvons vous fournir le rapport du comité interne qui a procédé à l'évaluation des combats préalablement à l'événement ainsi les documents synthèses, verbatims, rapports ou recommandations produits par la RACJ à la suite de l'événement. Veuillez prendre note que des informations à caractère personnel et confidentiel ont été caviardées en vertu des articles 53 et 53 de la Loi. Nous vous invitons également à noter que Mme Zapata n'était pas soumise à l'évaluation du comité d'évaluation technique prévu aux articles 163 et suivants du Règlement sur les sports de combat. Par conséquent, la RACJ ne dispose d'aucun rapport à cet égard.

Aussi, après analyse, nous constatons que le contrat faisant l'objet de votre demande est formé, en substance, de renseignements dont nous pouvons refuser la communication.

En effet, le contrat est formé de divers renseignements à caractère personnels, confidentiels et financiers fournis par un tiers protégés par les articles 14, 23, 24, 53 et 54 de la Loi, nous ne pouvons accéder à votre demande à cet égard.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Alexandre Michaud, tech. en droit, pour Me Marie-Christine Bergeron, responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels | RACJ | Accès à l'information | 1, rue Notre-Dame E., Mtl (Qc) H2Y 1B6 |
Tél. : 514 864-7225, poste 22009 | alexandre.michaud@racj.gouv.qc.ca | www.racj.gouv.qc.ca

COMITÉ INTERNE ANALYSE DES COMBATS VISÉS PAR L'ORGANISATEUR

Date :
Stade IGA – Parc Jarry Montréal
Groupe GYM

Samedi, 28 août 2021

PRÉAMBULE

Conformément à la pratique établie depuis novembre 2020, à la suite du départ du responsable des sports de combat la RACJ procède via un comité interne pour analyser les combats que veut faire un organisateur.

Précisons d'abord, selon l'article 9 du Règlement sur les sports de combat qu'il appartient à l'organisateur d'organiser des combats équilibrés. À cette fin, il doit se fonder sur la fiche individuelle des concurrents et sur la progression dans le nombre de rounds des combats livrés par ceux-ci.

Partant de cela, la RACJ qui veille à assurer la renommée du sport et la sécurité des combattants se questionne sur la justesse des combats visés, selon divers critères, à savoir :

- Analyse de la fiche sur BOXREC
- Nombre de rounds
- Âge
- Historique de suspensions (type, durée, raisons ou commentaires inscrits) et motifs, si disponibles
- Types de victoires ou défaites
- Période d'inactivité ou non
- Catégorie de poids (changement ou non)
- Délai raisonnable entre les combats
- Expérience globale
- Qualité des derniers combattants déjà affrontés
- Résistance et combativité reconnues
- Si disponible, la qualité de la prestation offerte dans les derniers combats
- Selon le cas, échanges avec l'organisme qui a émis le permis du combattant hors Québec ou encore, l'organisme de sanction qui a autorisé le combat, si championnat en cause
- Au besoin, échanges avec l'organisateur

De façon concomitante, toute la question médicale/santé et les levées de suspension sont traitées.

MANIFESTATION DU 28 AOÛT

Pour la soirée du 28 août, le comité composé de Mario Lacroix, Jean Douville, Sylvie Lécuyer et moi-même s'est réuni les 9 ,10 et 20 août. Les différents critères habituels ont été pris en compte en fonction des informations disponibles.

Un combat mis de l'avant nous a interpellé, soit celui opposant Mazlum Akdeniz à Jovanni Martinez. Des échanges courriels ont alors eu lieu entre l'équipe des Sports de combat et l'organisateur. Les explications de ce dernier nous ont amené à demander que le combat passe de 6 à 4 rounds.

DENIS LABRECQUE

***ASSISTANT RESPONSABLE DE MANIFESTATION ET MEMBRE DU COMITÉ D'ANALYSE
DE COMBATS***

MANIFESTATION SPORTIVE DE BOXE

Date :	Samedi, 28 août 2021
Lieu :	Stade IGA – Parc Jarry Montréal
Promoteur :	Groupe GYM
Assistance approximative :	1500 spectateurs
Durée :	18h25 – 22h40

ENTREVUE AVEC LES CONCURRENTS

Vendredi, le 27 août, à compter de 10h30, j'ai entrevu les concurrents des sept combats de boxe à l'hôtel Double Tree, 1255 rue Jeanne Mance, Montréal. Les contrats de chacun des boxeurs furent vérifiés et approuvés. Une rencontre a eu lieu avec l'organisateur Bernard Barré relativement au déroulement de l'événement. Des nouveaux permis de la RACJ furent émis par Sylvie Lécuyer.

EXAMEN MÉDICAL

Le docteur Marc Gagné a procédé à l'examen de tous les concurrents, vendredi le 27 août à compter de 10h30.

PESÉE OFFICIELLE ET RÉGLEMENTATION

Exceptionnellement, afin de respecter les consignes établies par la santé publique de Montréal et celles élaborées par le promoteur Yvon Michel, nous avons procédé aux entrevues et à la pesée officielle des concurrents à huit-clos dans une seule salle, sous la surveillance du personnel de la RACJ afin de respecter une maximum de vingt-cinq personnes dans la salle Ovation de l'hôtel Double Tree. Un seul boxeur, Mejia Borge Ruben Michelle excédait de deux livres, le poids inscrit à son contrat. Il fut informé des conséquences à ce manquement. Un combat de championnat WBC Silver Female Light Flyweight opposant Kim Clavel à Maria Soledad Vargas Huerta figurait au programme.

RENCONTRE AVEC LE PROMOTEUR

Samedi, le 28 août, à 15h, j'ai entrevu Yvon Michel et Sylvain Pelletier au Stade IGA. J'ai constaté que le promoteur prenait les mesures prévues au règlement, afin d'assurer la sécurité des participants et du public. L'annonceur de la soirée Christian Gauthier fut rencontré. Le ring d'une dimension de 24 pieds extérieur, 20 pieds à l'intérieur des câbles est conforme à la réglementation.

ENTREVUE AVEC LES OFFICIELS DE LA RÉGIE

À 16h15, les officiels furent informés de leur assignation et du contenu de la manifestation.

AMBULANCIERS

À 17h15, en compagnie des docteurs Marc Gagné et Normand Lavoie, nous avons rencontré les ambulanciers Richard Gignac, mat. 5803, et Robert Breton, mat.5259, de Urgence Santé, unité 075. Échange d'informations et examen de leur équipement par les médecins.

SÉCURITÉ

Le personnel assurant la sécurité de la manifestation sportive, était composé de dix agents de sécurité de l'Agence Sirois sous la direction de Louis Sirois.. Les sorties d'urgence étaient opérationnelles .

LES RÉMUNÉRATIONS

Les concurrents reçurent leur rémunération à la fin de la manifestation sportive. Documents retournés à la RACJ.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Les concurrents [REDACTED] et [REDACTED] se sont respectueusement soumis à un test antidopage effectué par l'inspecteur Jean Pierre Bois assisté de l'inspecteur Robert Chevrier.

SUSPENSION MEDICALE

Une suspension médicale indéfinie fut ordonnée par les docteurs Gagné et Lavoie. La boxeuse Jeannette Guadalupe Zacarias Zapata fut transportée inconsciente par ambulance à l'hôpital Sacré-Coeur. Le docteur Normand Lavoie accompagna la victime à l'hôpital.

LA MANIFESTATION

Le cinquième combat de la soirée opposant Marie Pierre Houle à Jeanette Guadalupe Zacarias Zapata s'est terminé de façon dramatique. Le combat a débuté à 20h26. Les trois premiers rounds de deux minutes, se sont déroulés normalement avec des comptes unanimes des trois juges 10-9 en faveur de la concurrente Houle. Les juges pour ce combat étaient Richard De Carufel, Guy Girard et David Therien. À la fin du quatrième round, alors qu'il restait dix secondes, résonance du signal donné par le responsable du chronométrage, la boxeuse Houle dirigea deux coups de poing à la tête de sa rivale. Jeanette Guadalupe a perdu son protecteur buccal sur cette séquence. L'arbitre Albert Padulo Jr. se trouvant très près des concurrentes est intervenu rapidement en signalant l'arrêt du combat. Alors qu'elle faisait face à l'arbitre, la concurrente Zacarias Zapata s'est évanouie sur le tapis. Immédiatement, les deux médecins assistés des ambulanciers sont intervenus auprès de la victime. Demeurant inconsciente la victime fut sortie sur la civière et dirigée vers l'hôpital Sacré-Coeur. Le docteur Normand Lavoie a accompagné la boxeuse pendant le trajet. Temps estimé: arrêt du combat 20h40. Départ de l'ambulance vers l'hôpital 21h00. À souligner, l'excellent travail des agents de sécurité de la firme Sirois, dirigés par Louis Sirois.

Considérant la gravité de la situations, les gants de boxe et les bandages de mains de Marie Pierre Houle furent saisis par l'inspecteur Jean Pierre Claude. Afin de minimiser la chaîne de possession, j'ai demandé à l'inspecteur de garder les effets saisis jusqu'à nouvel ordre. Ce gala de boxe au Stade IGA se déroulait en plein air et était télédiffusé par les chaînes TVA Sports et le réseau Indigo. Le combat de championnats WBC Silver Female gagné par Kim Clavel était l'événement majeur de ce programme de boxe. L'aménagement et la logistique déployés pour ce gala à l'extérieur étaient sécuritaire et exceptionnel. La manifestation sportive s'est déroulée dans l'ordre et conforme aux lois et règlements de la RACJ.

Jean Douville
Responsable de la manifestation sportive.

MONTREAL 28.08.2021

LORS DE LA MANIFESTATION ORGANISÉE
PAR LE GROUPE NON MICHEL INC. AU
STAGE I.G.A. VERS 21.00HRS SUITE À LA
CHUTE AU TAPIS DE ZACARIAS ZAPATA JEANETTE
GUADALUPE SUIVANT LE PROTOCOLE ÉTABLI
J'AI RETENU LES GANTS ET BANDAGES
DES MAINS DE MARIE-PIER HOUE QUE
JE GARDE EN MA POSSESSION POUR LE
MOMENT. Jean-Pierre Claude
INSPÉCTEUR, R.A.C.N.

Laval 30 août 2021

Rapport chronologique de mes contacts avec Mme Jeanette Zacarias Zapata

17 :00 Je suis allé la voir pour lui donner mes consignes, elle était très souriante et avait hâte au combat. J'étais accompagné d'un traducteur pour les consignes. Je lui ai dit si jamais tu es dans le trouble mets un genou par terre ou si quelque chose ne vas pas dit le à ton retour au coin puis informe ton entraîneur il va m'en fera part. Puis j'ai quitté.

En entrant dans le ring elle était focus, pendant mes recommandations elle était prête à se battre.

Au 4^{ième} rounds quand le signal du 10 secondes s'est fait entendre, Jeanette Zacarias Zapata était dans le coin neutre, le dos sur les câbles et c'est à ce moment que la droite de Marie Pierre Houle est survenue. Jeanette Zacarias a perdu son « Mouthpiece », c'est à ce moment-là, que j'ai arrêté le combat.

Suite à ça, elle me regardait, je lui ai dit comment ça va ? Elle m'a répondu bizarrement, tout à coup elle est devenue toute molle je l'ai retenue jusqu'à l'arrivée de son entraîneur qui l'a déposé par terre. C'est à ce moment que les médecins sont intervenus très rapidement. J'ai porté assistance aux médecins jusqu'à ce qu'elle quitte le ring sur la civière.

M. Junior Padulo
Arbitre combat # 5

Dimanche le 29 août 2021

Rapport de M. Mathieu Thuot, inspecteur de la Régie

Mme Jeanette Guadalupe Zacarias Zapata

5^{ième} combat -- Samedi le 28 août 2021.

Je suis arrivée dans la chambre de Mme Zapata vers 16h30, elle était déjà installée et calme.

Vers 17h30 M. Sergio Adrian Ortega Vega a fait ses bandages que j'ai vérifié.

Après ses bandages, elle voulait aller à la salle de bain pour changer de brassière, j'ai demandé à Laurence Dupuis, inspectrice à la Régie de l'accompagner et Mme Estella Ivonne Duron Lopez s'est jointe à elles.

Vers 20h00, M. Sergio Ortega lui a enfilé les gants que je lui ai remis.

La combattante semblait légèrement nerveuse lors du combat (#3) celui de son conjoint.

Vers 20h15, son conjoint M. Christopher Giovanni Flores Martinez est venu après son combat faire du réchauffement avec elle.

Vers 20h20, départ en navette pour le combat avec toute son équipe.

À la pause du Round # 1 rien à signaler

À la pause du Round #2 rien à signaler

À la pause du Round #3 j'ai remarqué qu'elle saignait du nez et Handy Carl le Cutman a essuyé le sang et aucun signe de malaise détecté.

Round 4#, l'arbitre a arrêté le combat à 2,00 au son de la cloche avant la période de pause. J'ai vu qu'elle n'allait pas bien, son coach Erick Révuelta Lopez est entré dans le ring pour l'aider parce qu'elle commençait à convulser et je suis entré avec le banc. Les médecins et les ambulanciers sont entrés immédiatement dans le ring. Ils nous ont demandé de la coucher, les ambulanciers et médecins ont commencer leur travail puis j'ai guidé le coach vers son coin. Je suis resté sur le tapis du ring jusqu'à son départ en civière. Je l'ai accompagné jusqu'à son entrée dans l'ambulance.

Puis je suis retourné dans chambre de la Régie.

Mathieu Thuot

Inspecteur à la Régie